

Réunion du 9 septembre 2010

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté d'ouverture d'une 9^{ème} classe à l'Ecole Primaire Pierre Leroux.

Après avoir entendu l'exposé de la directrice de l'Ecole Maternelle Publique Pierre Leroux complété par le Président de l'Association des Parents et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité d'émettre les vœux suivants :

- le Conseil Municipal demande à l'Inspection d'Académie de reconsidérer le nombre d'enfants effectivement inscrits à l'école (152 à la rentrée + 2 en cours d'année) et de tenir compte des enfants nés en 2008,
- le Conseil Municipal demande à l'Inspection d'Académie de prendre comme base de travail les prévisions de la directrice de l'Ecole Maternelle Publique à savoir 155 élèves dont 12 élèves nés en 2008,
- le Conseil Municipal est favorable à l'accueil des enfants nés en 2008, les locaux de l'Ecole Maternelle Publique étant d'ores et déjà en mesure de recevoir une 6^{ème} classe (extension des locaux réalisés en 2009).

Le Conseil Municipal soutient la démarche conjointe de la Directrice et des Parents d'Elèves et considère l'urgence d'ouvrir une classe.

1) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2009

Monsieur DUCRUIX, Ingénieur Coordinateur de l'Eau au Syndicat des Eaux de Lillion présente pour information le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux de Lillion.

Lors du Comité Syndical du 15 Juillet 2010, les membres du Comité ont accepté à l'unanimité ce Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS).

Le rapport est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

Il est à souligner la bonne qualité du service public et la baisse des consommations constatées depuis plusieurs années.

En 2009, 172 000 m³ ont été consommés sur la commune de Bréal-sous-Montfort avec un rendement de 86 %.

2) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2009

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L. 2224-5, impose la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le rapport est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

Madame Audrey GRUEL présente la synthèse de ce rapport :

- 104 721 m³ traités par la station d'épuration.
- Chaque année des travaux de rénovation du réseau sont programmés afin d'améliorer le taux de rendement de la station.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité ce rapport (Monsieur Roger Ribault s'est abstenu).

3) Aménagement du centre bourg - choix de l'architecte

En avril 2010, l'avis d'appel à la candidature pour l'aménagement du centre bourg a été publié dans deux journaux.

Vingt et un dossiers ont été déposés et analysés par les services municipaux.

Suite aux débats de la Commission "Marchés Publics", le 11 juin 2010 et sur les conseils de Monsieur BORIES, Architecte Conseil du Conseil Général, le classement final a désigné les quatre meilleurs bureaux d'études en vue d'une audition le 8 juillet 2010.

Selon la valeur technique des dossiers, les candidats sont :

- Sitadin Univers Bourgois,
 - A/LTA Le Trionnaire Bouvier Environnement,
 - EURL Champeaux Bourges,
 - Setur Loyer et Brosset.

Monsieur André BERTHELOT expose à l'Assemblée les notes obtenues par chacun des 4 candidats. La Commission "Marchés Publics" propose de retenir le mieux disant "Sitadin Univers Bourgois".

Le Conseil Municipal à la majorité (22 voix "pour", 1 voix "contre" : M. RIBAUT et 4 "abstentions" : le pouvoir de M^{me} LORY-BERCHOT, MM. DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE) autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec le bureau d'études "Sitadin Univers Bourgois" pour l'aménagement du centre bourg.

4) Personnel communal - service périscolaire - création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Depuis plusieurs années, le service restauration collective accueille un agent de l'ESAT du Pommeret en insertion en milieu ordinaire.

Cet agent remplissant correctement ses missions et le poste occupé étant pérenne, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 4 novembre 2010 pour une moyenne pondérée de 19.70/35^{ème} (pour tenir compte du congé maternité de l'agent).
A compter du 1^{er} septembre 2011, ce poste sera modifié à 20.20/35^{ème}.

5) Personnel communal - réorganisation du service périscolaire - temps du midi et garderie.

Considérant la nouvelle organisation du service "restauration collective et garderie scolaire" le Conseil Municipal décide d'augmenter les moyennes pondérées de certains agents à compter du 1^{er} septembre 2010.

6) Personnel communal - enveloppe budgétaire prime de fin d'année

L'ensemble des agents de la collectivité bénéficie chaque année avec le versement du traitement de décembre d'une prime de fin d'année depuis décembre 1984.

La prime est réévaluée chaque année en fonction de la valeur du point (+ 0,5 % en 2010).

Le Conseil Municipal fixe l'enveloppe budgétaire maximum à 26 600 € nécessaire pour le versement de la prime de fin d'année en décembre 2010.

7) Acquisitions foncières - secteur de Cossinade

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles section ZB n°7 et 10 d'une superficie de 1ha 64a 35ca au prix de 0.63 € le m² (estimation des domaines) et 40 € l'arbre. Ces parcelles sont boisées et sont contiguës au terrain de trial.

Affichée à la porte de la Mairie

Le 14 septembre 2010

Le Maire,

J. DURAND